



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2024

N° 2024 - 67

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etai(ents) présents :

Mme BONAY Catherine, M. BUCHON Gérard, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DACHEUX Dominique, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. ROIX Samuel, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

Procurat(ion)s :

M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie, Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à Mme COURTAUD Nicole, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation

27/06/2024

Date d'affichage

10/07/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..l.l....

et publication du :

..l.l....

OBJET : Convention clause insertion - Mission locale

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante que la commune s'est engagée dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail et souhaite, à ce titre, solliciter les opérateurs économiques qui répondent à ses marchés publics.

Ceux-ci sont tenus, pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles et/ou sociales particulières.

Dans ce cadre, le service PLIE de la mission locale Picardie Maritime anime et assure le suivi du dispositif Clause sociale d'Insertion des marchés passés par les donneurs d'ordre de son territoire. L'objet de la convention est d'instaurer un partenariat entre la commune de Gamaches et la mission locale Picardie Maritime pour mettre en œuvre ce dispositif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la mise en place de la Clause d'Insertion lors des marchés de travaux, de service ou de fournitures.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 080-218003580-20240702-DEL0207202467-DE



- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

